

Pourquoi nous faire confiance ?



Engagement :

Nous agissons toujours avec loyauté pour défendre au mieux vos intérêts et vous apporter le meilleur service.



Sécurité :

Nous n'encaissons jamais de fonds directement de votre part. Votre argent est investi directement chez un assureur ou une société de gestion.



Transparence :

Nous vous communiquons de manière claire et lisible les informations vous permettant de prendre les bonnes décisions d'investissement, ainsi que l'intégralité des éléments relatifs à notre politique de frais.



Protection des données :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement utilisées par LINXEA et LINXEA IMMO pour prodiguer un conseil adapté à vos besoins. Elles ne seront en aucun cas transmises, vendues ou louées à des tiers quels qu'ils soient. Si vous décidez de finaliser une souscription / adhésion ces données seront transmises à nos partenaires dans la stricte limite des informations nécessaires à la poursuite de votre souscription / adhésion.

ENTREPRISE : coordonnées et références

LINXEA, SAS au capital de 106.200 euros, est immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 478958762. Son siège social est situé au 58 avenue Hoche, 75008 Paris. Le site www.linxea.com est enregistré à la CNIL sous le n°1261064. Tél : 01 45 67 34 22. Email : contact@linxea.com

Activités

Statuts Réglementés

COA - CIF

N°ORIAS

07031073

Association professionnelle

CNCGP

Assurances civile professionnelle

MMA

Activité d'intermédiaire en assurance (COA)

LINXEA agit en qualité de COA lorsqu'elle conseille des assurances vie, Plan épargne retraite et contrat de capitalisation. LINXEA n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance conformément aux dispositions de l'article L.521-2, II, 1°, b du Code des assurances. LINXEA propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée. Entreprises d'assurance avec lesquelles LINXEA peut travailler et travaille : Generali, Suravenir, Spirica, Apicil. Une liste détaillée de l'intégralité de nos fournisseurs ou partenaires peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante dpo@linxea.com. LINXEA ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurance. Aucune compagnie d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans LINXEA. LINXEA réalise plus de 33% de son chiffre d'affaires avec la compagnie d'assurance vie Suravenir. LINXEA est exclusivement rémunérée sous forme de commissions directement négociées auprès de ses différents fournisseurs et partenaires. Cette rémunération est susceptible d'être plus importante selon le support sélectionné (en unités de compte ou en euros). Pour cette activité, LINXEA est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest - CS 9459 - 75436 Paris Cedex 09).

Activité de conseiller en investissements financiers (CIF)

LINXEA agit en qualité de CIF lorsqu'elle conseille des produits d'investissement financiers. Adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), LINXEA exerce son activité de conseil de manière non indépendante au sens de la réglementation, les conseils donnés reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par commissions sur les instruments financiers. Cette rémunération a pour objet d'améliorer la qualité de notre prestation et ne nuit pas au respect de notre obligation d'agir de manière honnête, loyale et professionnelle. Une liste détaillée de l'intégralité de nos fournisseurs ou partenaires peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante dpo@linxea.com. Sur votre demande, LINXEA est susceptible de vous fournir une prestation de conseil en investissements financiers qui sera rémunérée sous forme d'honoraires dont le montant vous sera communiqué en amont dans le cadre d'une prestation de conseil sur mesure.

Informations sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par e-mails, téléphone, ou courrier postal.

L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation par le biais du formulaire de contact dédié de notre site internet ou à l'adresse de LINXEA - Service réclamations 58 avenue Hoche CS 70200 75008 Paris qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Pour les activités de Conseil en Investissement Financier : Madame le Médiateur de l'AMF, Madame Cohen Branche, AMF - 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex2 Site internet <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

- Pour les activités d'assurance : Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) - 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS - cmap@cmap.fr - site Internet: www.cmap.fr Vous pouvez saisir ces instances par courrier ou via leur site internet.

Prévention des conflits d'intérêts

LINXEA entretient des relations capitalistiques indirectes avec les sociétés de gestion NEXTSTAGE AM, ATREAM, OTEA CAPITAL et REMAKE AM dont elle est susceptible de distribuer les produits. Toute information utile sera fournie sur ces relations si besoin, lors de leurs préconisations d'investissements.

Finance durable

Les facteurs de durabilité pris en compte par LINXEA dans son processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Retrouvez nos Engagements Durables sur notre site internet.

Les informations communiquées dans ce Document d'entrée en Relation sont des informations légales et réglementaires obligatoires qui vous permettent d'avoir une vision du périmètre d'activités de LINXEA et des conditions d'exercice des différents métiers exercés. Les informations ci après sont délivrées à l'attention du client par LINXEA, conformément aux dispositions des articles L521-1 et suivants, R521-1 et suivants du Code des assurances ainsi que les articles 325-5 et suivants, du règlement général de l'AMF.

Paraphe :